



Attendu que:

- Le gouvernement, étant donné qu'il est élu avec un taux de participation faible, ne représente que la minorité de la population éligible au vote. Le système de scrutin majoritaire uninominal à un tour ne permet pas à la population de se doter d'un gouvernement qui incarne la volonté et les valeurs de la majorité.
- La participation électorale parmi les jeunes est en déclin.
- Un manque d'implication politique de la population menace notre système démocratique et nous rend plus susceptibles aux régimes qui ne représentent pas les valeurs et les opinions de la population générale.
- En 2011, le taux de vote chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans était de 38,8%. Celui de la population générale était de 61,1%.
- Le vote obligatoire est en effet dans plusieurs pays tels que l'Australie et la Belgique.

Qu'il soit résolu et décrété que:

1. L'inscription sur les listes électorales soit obligatoire.
 - 1.1 L'inscription serait requise pour l'obtention d'un permis de conduire et d'un passeport.
 - 1.2 L'inscription sur les listes électorales et l'éducation sur le processus électoral canadien soient des parties intégrales dans le processus d'immigration.
2. L'inscription sur les listes électorales soit obligatoire dans le curriculum de la douzième année dans les écoles secondaires et soit obligatoire pour l'obtention du diplôme secondaire.
 - 2.1 Le curriculum inclura les détails exhaustifs sur le processus de vote et les façons alternatives de voter tels que le vote par anticipation, hors circonscription, ainsi que les détails sur les services disponibles pour ceux et celles qui ont des handicaps ou souffrent de mobilité réduite.
 - 2.2 Tout citoyen n'ayant pas atteint l'âge de majorité lors de la 12^{ème} année soit enregistré dans un fichier spécial afin d'être automatiquement inclus sur les listes électorales lorsqu'il atteint l'âge de la majorité.
3. Une amende de 500 dollars soit appliquée à ceux qui ne votent pas sans excuse valable.
 - 3.1 Une excuse valable comprend un handicap physique ou mental, ou une maladie grave.

- 3.2 L'abstention au vote est permise sur des bases morales ou religieuses, mais doit être justifiée en rédigeant une demande à l'administration.
- 3.3 Tout citoyen qui ne paie pas ladite amende devra faire 50 heures de service communautaire sur une durée maximale de 3 mois.
- 3.4 Tout citoyen ne votant pas ne recevra pas de crédits d'impôts.
4. Lors des journées de scrutin, une journée fériée est mise en place pour faciliter et favoriser le vote, soit la « Journée nationale du vote », pendant laquelle toute entreprise sera fermée. Les services essentiels tels que la police, le transport public, les hôpitaux, les pompiers et les services de scrutin seront toujours accessibles.
 - 4.1 La Journée nationale du vote célèbre les valeurs démocratiques, avec des défilés municipaux et des activités pour les enfants et les adolescents.
 - 4.2 Les bénévoles à ces événements sont des adolescents, qui pourront utiliser ce bénévolat pour leurs heures d'expérience de travail.
 - 4.3 Des stations de scrutin sont accessibles lors de ces événements.
 - 4.4 Les candidats sont invités à faire des présentations et à répondre aux questions des électeurs.
5. Le scrutin est accessible à tout citoyen.
 - 5.1 Une Association est créée pour faciliter le vote à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, tel que celles avec un handicap physique ou à mobilité réduite.
 - 5.2 Des stations de scrutin mobiles sont créées pour les hôpitaux et les régions isolées.
 - 5.3 Ceux n'étant pas dans le pays peuvent voter dans n'importe quelle ambassade canadienne.
6. Les résidents permanents doivent démontrer des aptitudes dans l'une des langues officielles pour être éligibles à voter.
 - 6.1. Ces aptitudes sont testées à l'aide d'un test d'aptitudes administré par l'Association.
 - 6.2. CBeau évalue au moins 50% des rapports soumis chaque année et met en œuvre les procédures légales nécessaires envers les contrevenants aux règlements.

Sources:

1. http://www.aec.gov.au/About_AEC/Publications/voting/index.htm
2. <http://geography.about.com/od/politicalgeography/fl/Scotlands-Referendum-on-Independence.htm>
3. <http://www.revparl.ca/francais/issue.asp?param=168&art=1140>
4. <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/e-2.01/>
5. <http://www.cic.gc.ca/english/resources/publications/discover/section-04.asp>
6. http://www.canada.ca/fr/campagne/reductionsdimpot/index.html?utm_campaign=puge_2015_20150629_taxes&utm_source=massmedia&utm_medium=offline&utm_content=canada.ca-puge
7. <http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/part/estim/41ge&document=report41&lang=f#p41>

